



**Marché de fournitures et prestations de services établi  
dans le cadre d'un appel d'offres ouvert**

**Marché soumis aux articles L 2124-1 et 2, R2124-1 et 2 et  
R2161-2 à 5 du code de la commande publique**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Solutions d'impressions, de gestion et de maintenance  
au lycée Louis Pergaud à Besançon (Doubs-25).  
Période 2023 / 2027.  
Marché M01-23**

**Date limite de réception des candidatures et des offres**

**Lundi 6 MARS 2023 à 17h**

Lycée d'enseignement général et technique Louis Pergaud

91-93 Boulevard Léon Blum BP 979

25 022 BESANCON CEDEX

Téléphone : 03.81.54.77.77

Courriel : [intendance.0250010a@ac-besancon.fr](mailto:intendance.0250010a@ac-besancon.fr)

Type d'acheteur public : EPLE, établissement public local d'enseignement

Personne responsable du marché : Jean-Luc GORGOL, Proviseur.

Personne responsable de l'exécution et du suivi du marché : Pascaline ROURE, Adjointe-Gestionnaire.

# 1. Caractéristiques du marché public

## 1.1 Objet du marché

Le lycée Louis Pergaud procède à une consultation afin d'optimiser ses solutions d'impressions pour un parc actuel de neuf photocopieurs.

Les prestations sont réalisées à l'adresse figurant en page de garde du présent document.

La consultation consiste, sur la base des besoins exprimés dans le cahier des clauses techniques particulières, à proposer au lycée des solutions permettant d'y répondre le plus possible.

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques des besoins décrits au CCTP faisant l'objet de la présente consultation.

## 1.2 Forme de la consultation

Le marché est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L 2124-1 et 2, R2124-1 et 2 et R2161-2 à 5 du code de la commande publique.

## 1.2 Allotissement

Le marché comporte un lot unique. Le candidat doit répondre pour l'ensemble des besoins exprimés.

## 1.3 Durée du marché – délais de validité et d'exécution

La location et la maintenance sont conclues pour une durée de 4 ans (16 trimestres) à compter de la mise en service des matériels.

Le délai de validité des offres est fixé à 45 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans le présent règlement.

## 1.4 Tarifs.

Les tarifs seront exprimés en EURO, HT et TTC.

Les loyers seront fermes et non actualisables pendant toute la durée du contrat.

Ils seront réputés complets et comprendront notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres relatives à la prestation.

Les tarifs de maintenance seront révisables dans les conditions indiquées au CCAP.

# 2. Conditions de la consultation

## 2.1 Variantes/Options

Le présent marché comporte des variantes et des options explicitées dans le CCTP.

## 2.2 Langue

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ce dernier devra obligatoirement joindre dans sa candidature une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté conformément à l'article R. 2143-16 du code de la commande publique.

## 2.3 Monnaie

La monnaie de règlement du marché est l'euro.

## 2.4 Echanges avec le lycée

Tous les échanges effectués avant la date de remise des offres seront valablement réalisés via le **profil acheteur sur le site Aji**

Le dossier de consultation des entreprises doit être téléchargé directement et gratuitement sur le profil d'acheteur.

Les candidats devront s'authentifier sur **Aji** et notamment indiquer une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance pour l'envoi de modifications et précisions apportées par le lycée Louis Pergaud au dossier de consultation des entreprises.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à l'adresse url suivante : [pascaline.roure@ac-besancon.fr](mailto:pascaline.roure@ac-besancon.fr)

Les candidats réceptionneront un message les informant qu'une réponse a été apportée aux questions posées sur le marché.

### 3. Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC)
- un cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- un acte d'engagement (AE)
- un bordereau de prix unitaire.

Il est disponible sur le site [achatpublic.com](http://achatpublic.com)

Le lycée Louis Pergaud se réserve le droit d'apporter au plus tard huit jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation sans que les candidats ne puissent élever aucune réclamation à ce sujet.

### 4. Contenu du pli à remettre par le candidat

Les candidats devront présenter un dossier complet portant sur les pièces exigées au titre de la candidature et des offres.

Ces pièces doivent être paraphées, datées et signées par la personne ayant qualité pour engager l'entreprise. A défaut, un pouvoir habilitant le signataire devra obligatoirement être joint à la candidature.

**Les dossiers des candidats comprennent les documents administratifs ci-après :**

**1) Documents propres à la candidature :**

- ✓ Lettre de candidature : DC1
- ✓ Déclaration du candidat : DC2

Ces deux documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- ✓ Attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile et professionnelle
- ✓ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

**2) Documents propres à l'offre :**

- ✓ L'acte d'engagement et ses annexes, datés, signés et revêtus du cachet de l'entreprise
- ✓ Un dossier de présentation de l'offre

Le candidat paraphera le CCAP et le CCTP dans toutes leurs pages et les signera.

Le candidat retenu ne sera définitivement désigné titulaire du marché qu'à condition de produire dans un délai de 5 jours les documents justificatifs demandés si ceux-ci n'ont pas été transmis lors du dépôt de l'offre, notamment :

- ✓ l'Etat annuel des certificats fiscaux et sociaux (NOTI2 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr>)
- ✓ l'attestation des organismes de recouvrement des cotisations et des contributions sociales, datant de moins de 6 mois.

Les plis sont remis obligatoirement par voie dématérialisée sur le site Aji. Aucune remise des offres par voie papier ne sera acceptée.

Les plis (comprenant la présentation des candidatures et des offres) doivent être transmis, au plus tard à la date limite fixée sur la page de garde du présent règlement.

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique, les candidats pourront transmettre une copie de sauvegarde des fichiers transmis, envoyée sur support électronique (CD ROM, DVD, clé USB) ou papier. Cette copie de sauvegarde pourra être envoyée ou remise à l'adjointe-gestionnaire du lycée Louis Pergaud dont l'adresse est celle précisée à l'article 1, sous pli cacheté avec la mention : « NOM DE L'ENTREPRISE – Solutions d'impressions, de gestion et de maintenance au lycée Louis Pergaud à Besançon (Doubs-25) – COPIE de SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR ».

La copie de sauvegarde ne pourra être ouverte qu'en cas, notamment, de programme informatique malveillant détecté dans la remise des candidatures et des offres transmises par voie électronique.

## 5. Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et attribution du marché

Le choix de l'offre sera effectué dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

Ne seront pas admis :

- ✓ les dossiers de candidature réceptionnés après la date et l'heure limite de dépôt
- ✓ les dossiers des candidats qui se trouvent dans un cas d'interdiction de soumissionner à un marché public
- ✓ les offres des candidats qui n'auraient pas respecté les conditions de participation ou qui ne comporteraient pas les documents demandés dans le présent règlement. Toutefois, dans les conditions prévues à l'article R 2144-2 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats des pièces ou informations complémentaires. Le délai de transmission de ces documents ne pourra pas être supérieur à 2 jours.
- ✓ les candidats dont les garanties et capacités professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes.

### Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à 6, R. 2152-1 et suivants du code de la commande publique. Le lycée Louis Pergaud examinera les offres des candidats au vu des critères de choix pondérés suivants :

Critère	Valeur
Adéquation technique aux besoins	/30
Montant estimé de la solution proposée	/30
Proposition de maintenance	/30
Proposition d'accompagnement pluriannuel	/10
TOTAL	/100

Le lycée Pergaud se réserve également la possibilité de recourir à la négociation.

Les erreurs de calcul ou de report constatées dans l'offre du candidat seront rectifiées et le montant rectifié sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précision assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse, soit rejetée.

## **Attribution du marché**

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que l'attributaire pressenti produise les certificats et attestations exigés par les textes.

Si le candidat dont l'offre est susceptible d'être retenue ne produit pas les pièces réclamées dans le délai imparti, le marché ne pourra pas lui être attribué. Il est donc fortement conseillé aux candidats de prendre toutes dispositions leur permettant de respecter le délai fixé.

## **6. Renseignements complémentaires**

Les questions peuvent être posées via la plateforme dématérialisée avant la date limite de remise des offres.